

Communauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Septembre 2018



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

----- Pages

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A – Conseil communautaire du 18 septembre 2018

Etat récapitulatif des délibérations

Dispositif des délibérations

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

- ✓ Décision n°2018-DP-020 du 11 septembre 2018 autorisant la signature d'un marché d'étude de schéma directeur d'assainissement auprès de l'entreprise VERDI INGENIERIE suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes Thelloise.

Etat récapitulatif des délibérations

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS PRISES



A – Conseil communautaire du 18 septembre 2018

Délibérations rendues exécutoires le 21 septembre 2018

ASSAINISSEMENT

- | | |
|--|---------------|
| ✚ Avenants aux contrats et délégations de service public d'assainissement relatifs au contrôle des branchements en cas de vente et aux contrôles de l'assainissement non collectif | UNANIMITE |
| ✚ Rapports Annuels des Délégués (RAD) et Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) 2017 | UNANIMITE |
| ✚ Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif (PFAC) – Harmonisation et approbation du règlement | A LA MAJORITE |
| ✚ Compétence eaux pluviales urbaines | UNANIMITE |

GEMAPI

- | | |
|---|-----------|
| ✚ Taxe GEMAPI – produit 2019 | UNANIMITE |
| ✚ Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches – (SIBE) – Modification statutaire | UNANIMITE |

TRANSPORT, VOIRIE, AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- | | |
|--|-----------|
| ✚ Transport – Prise de compétence – Organisation de la mobilité – Adhésion au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) – Approbation des statuts et désignation des délégués | UNANIMITE |
|--|-----------|

ENFANCE

- | | |
|---|-----------|
| ✚ Convention d'accès au centre Aquathelle du service Relais Assistantes Maternelles année 2018/2019 | UNANIMITE |
|---|-----------|

AFFAIRES GENERALES

- | | |
|--|-----------|
| ✚ Délégation des attributions de l'organe délibérant au Président – extension et modifications | UNANIMITE |
|--|-----------|

FINANCES

Budget principal

- + Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (TIPI Titre) UNANIMITE
- + Attributions de compensation UNANIMITE

Budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

- + Décision modificative n°2 UNANIMITE

Budget annexe assainissement

- + Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (TIPI Titre) UNANIMITE
- + Opérations patrimoniales et reprises des résultats des « services syndicaux » de l'assainissement UNANIMITE

Dispositif des délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

OBJET : AVENANTS AUX CONTRATS ET DELEGATIONS D'ASSAINISSEMENT RELATIFS AU CONTROLE DES BRANCHEMENTS EN CAS DE VENTE ET AUX CONTRÔLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-113

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.

M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.

M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.

M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.

M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

OBJET : AVENANTS AUX CONTRATS ET DELEGATIONS D'ASSAINISSEMENT RELATIFS AU CONTROLE DES BRANCHEMENTS EN CAS DE VENTE ET AUX CONTRÔLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La délibération n°2018-DCC-050 en date du 13 avril 2018 ;

Considérant :

- Que par délibération 2018-DCC-031 en date du 26 mars 2018, la communauté de communes Thelloise a décidé de confier aux délégataires le contrôle obligatoire des installations de raccordement assainissement lors de ventes immobilières sur toutes ses communes. Le montant de ce contrôle, à la charge du vendeur du bien, est à inclure dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du contrat de délégation ;
- Qu'il est donc nécessaire de passer des avenants aux contrats de prestations et contrats de délégation de service publics (DSP) dans lesquels cette prestation n'était pas prévue
 - Chambly, dont la société VOTP est le titulaire ;
 - Angy, Balagny-sur-Thérain (SIVOM ABBM), dont la société SUEZ est l'actuel délégataire ;
 - Blaincourt-lès-Précy, Précy-sur-Oise et Villers-sous-Saint-Leu (SIAE) et de Boran-sur-Oise, dont la société SUEZ est l'actuel délégataire ;
 - Cires-lès-Mello et Mello (SIVOM Mello-Cires-Maysel), dont la société VEOLIA est l'actuel délégataire ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les avenants relatifs d'une part, à l'intégration de la prestation de contrôle des branchements en cas de vente et d'autre part, au retrait de la prestation de contrôle des assainissements non-collectifs dans les contrats de délégation de service public d'Angy, Balagny-sur-Thérain (SIVOM ABBM), Blaincourt-lès-Précy, Précy-sur-Oise et Villers-sous-Saint-Leu (SIAE) et de Boran-sur-Oise, dont la société SUEZ est l'actuel délégataire et du contrat des communes Cires-lès-Mello et Mello (SIVOM Mello-Cires-Maysel) dont la société VEOLIA est l'actuel délégataire, selon le modèle **ci-annexé** ;
- **CONFIE** les opérations de contrôles à la société VOTP, titulaire du marché d'entretien du service de Chambly jusqu'au 31/12/2018 ;
- **APPROUVE** l'avenant **ci-annexé** relatif à l'intégration de la prestation de contrôle des branchements en cas de vente dans le contrat liant la société VOTP et la Communauté concernant la commune de Chambly ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ces différents avenants ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20180918-2018-DCC-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018

Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

060-200067973-20180918-2018-DCC-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018
Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : ASSAINISSEMENT – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES ET RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE 2017

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-114

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.

M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.

M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.

M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.

M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

**OBJET : ASSAINISSEMENT – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES ET
RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE 2017**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- Les articles L. 1411-3, L.2224-5, D. 2224-1 à D. 2224-5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017 transférant la compétence assainissement à la communauté de communes Thelloise ;

Considérant :

- L'obligation légale de prendre acte des rapports annuels des délégataires et la présentation en vue de leur adoption des rapports sur les prix et la qualité du service public d'assainissement ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A
L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de la présentation **ci-annexée** des rapports annuels des délégataires - année 2017 ;
- **ADOpte** les rapports sur les prix et la qualité du service public d'assainissement – année 2017 **ci-annexés**.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

060-200067973-20180918-2018-DCC-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018
Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) – HARMONISATION ET APPROBATION DU REGLEMENT

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-115

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Daniëlle DEBLECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Daniëlle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.

M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.

M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.

M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.

M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

OBJET : PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) – HARMONISATION ET APPROBATION DU REGLEMENT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L. 1331-2, L. 1331-7 et L. 1331-7-1 du code de la santé publique ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017 transférant la compétence assainissement à la communauté de communes Thelloise ;
- La délibération 2017-DCC-153 en date du 8 novembre 2017 ;
- La délibération 2018-DCC-017 en date du 12 février 2018 ;

Considérant :

- Qu'en raison du transfert de la compétence Thelloise il y a lieu d'harmoniser la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et d'adopter son règlement ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE (AVEC 4 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS),**

- **ABROGE** les modalités relatives à la PFAC résultant des délibérations 2017-DCC-153 en date du 8 novembre 2017 et 2018-DCC-017 en date du 12 février 2018 ;
- **INSTITUE** la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les propriétaires producteurs d'eaux usées d'origine domestique sur le fondement de l'article L. 1331- 7 du code de la santé publique ;
- **INSTITUE** la participation pour de financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les propriétaires producteurs d'eaux usées provenant d'usage assimilé domestique sur le fondement de l'article L. 1331-7-1 du code de la santé publique ;
- **APPROUVE** le règlement de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) joint en **annexe 1** ;
- **DIT** que ce règlement est applicable à compter du 1^{er} octobre 2018.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

060-200067973-20180918-2018-DCC-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018
Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : COMPETENCE « EAUX PLUVIALES URBAINES »

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-116

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.
M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

OBJET : COMPETENCE « EAUX PLUVIALES URBAINES »

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
- L'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction ministérielle NORINT B18222718J en date du 28 août 2018 ;
- La circulaire préfectorale en date du 14 septembre 2018 ;
- L'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Thelloise ;
- La délibération n° 2018-DCC-096 en date du 31 mai 2018 ;
- La délibération n°2018-DCC-105 en date du 25 juin 2018 ;

Considérant :

- Que dorénavant, seuls **l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif** relèvent de la compétence assainissement (à l'exclusion des eaux pluviales urbaines) ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PREND ACTE** des évolutions introduites par la loi n°2018-702 du 3 août 2018 susvisée, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes consistant à faire du traitement « des eaux pluviales urbaines » une compétence à part entière dont l'exercice reste, jusqu'au 1^{er} janvier 2020, facultatif ;
- **ABROGE**, par conséquent, les délibérations n°2018-DCC-096 en date du 31 mai 2018 et n° 2018-DCC-105 en date du 25 juin 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

060-200067973-20180918-2018-DCC-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018
Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : GEMAPI - TAXE GEMAPI - PRODUIT 2019

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-117

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.

M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.

M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.

M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.

M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

OBJET : GEMAPI - TAXE GEMAPI - PRODUIT 2019

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article 1530 bis du code général des impôts ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2018-DCC-013 en date du 12 février 2018 ;

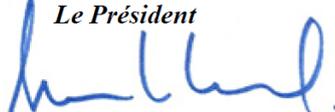
Considérant :

- Que « le produit de cette taxe est arrêté avant le 1er octobre de chaque année pour application l'année suivante par l'organe délibérant [...] de l'établissement public de coopération intercommunale » ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A
L'UNANIMITE,**

- **FIXE** le produit 2019 de la taxe GEMAPI à 150 000 €.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

060-200067973-20180918-2018-DCC-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018
Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : GEMAPI – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'ESCHES (SIBE) – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-118

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.
M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

**OBJET : GEMAPI – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'ESCHES (SIBE)
– MODIFICATIONS STATUTAIRES**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales notamment son article L.5211-20 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°01 du comité syndical en date du 2 juin 2018 du syndicat intercommunal du bassin de l'Esches (SIBE) ;

Considérant :

- Le transfert de plein droit de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Que la Communauté de communes Thelloise siège en représentation-substitution des communes Belle-Eglise, Chambly, Dieudonné et Puisieux-le-Hauberger au sein du syndicat à compter de cette même date ;
- Que le syndicat par délibération du 2 juin 2018 susvisée souhaite modifier ses statuts ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A
L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les modifications statutaires du SIBE ;
- **APPROUVE**, par conséquent, les statuts tels qu'ils sont **annexés** à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
 Date de l'affichage : 11 septembre 2018
 Nombre de délégués inscrits : 67
 Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
 Nombre de délégués votants : 53

060-200067973-20180918-2018-DCC-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018

Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : TRANSPORT – PRISE DE COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE – ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO) - APPROBATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES DELEGUES

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-119

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.

M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.

M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.

M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.

M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

OBJET : TRANSPORT – PRISE DE COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE – ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO) - APPROBATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES DELEGUES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;
- L'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2006 portant création du Syndicat Mixte des Transports collectifs de l'Oise (SMTCO) ;
- La délibération n° 2018-DCC-108bis en date du 25 juin 2018 ;

Considérant :

- Que la CCT, du fait de la prise de compétence « organisation de la mobilité », peut adhérer au syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (S.M.T.C.O) constitué pour regrouper dans une même instance les différentes autorités publiques organisatrices de transports collectifs et de mobilités (AOT/AOM) dans l'Oise, en poursuivant l'objectif de mieux coordonner les différents réseaux de transport en commun (trains régionaux, cars interurbains régionaux, bus urbains, transports à la demande locaux) et pour développer l'usage des transports collectifs dans un contexte de renchérissement du prix des carburants, de protection de l'environnement et de développement durable ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADHERE** au syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (S.M.T.C.O) dont les statuts figurent **en annexe** ;
- **APPROUVE** les statuts du SMTCO ;
- **DESIGNE**, de façon consensuelle et par dérogation à la règle du scrutin secret applicable en matière de nominations, trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes Thelloise au sein du comité syndical du SMTCO ;

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Pierre DESLIENS	M. Michel LE TALLEC
M. Christian VAN PARYS	M. Jean-Marie NIGAY
M. Guy LAFOREST	M. Joseph KARST

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

060-200067973-20180918-2018-DCC-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018
Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : CONVENTION D'ACCES AU CENTRE AQUATHELLE DU SERVICE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - ANNEE 2018/2019

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-120

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.
M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

OBJET : CONVENTION D'ACCES AU CENTRE AQUATHELLE DU SERVICE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - ANNEE 2018/2019

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411.1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;
- Le contrat de délégation de service public en date du 21 juillet 2017 passé entre la Communauté de communes et la société Action Développement Loisir au nom commercial « Espace Récréa » dont la société dédiée à ladite délégation de service public est Récréa, pour la gestion et l'exploitation de la piscine communautaire Aquathelle et notamment ses articles 35, 38 et 39 et son annexe 8 ;

Considérant :

- Que depuis l'ouverture du centre aquatique Aquathelle, dans le cadre de la prévention des risques liés à la noyade, les animatrices du service Relais Assistantes Maternelles (RAM) ont mis en place des ateliers pataugeoire ;
- Qu'afin de permettre la continuité des ateliers pataugeoire pour les enfants confiés aux assistantes maternelles pour l'année 2018/2019, il convient de signer la convention d'accès au centre aquatique entre la communauté de communes Thelloise et la société en nom collectif (SNC) Aquathelle ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'accès au centre Aquathelle pour le relais assistantes maternelles de la Communauté de communes Thelloise pour l'année 2018/2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

060-200067973-20180918-2018-DCC-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018
Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU PRESIDENT – EXTENSION ET MODIFICATIONS

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-121

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.
M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

**OBJET : DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU
PRESIDENT – EXTENSION ET MODIFICATIONS**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L. 5211-9 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;
- La délibération n°2017-DCC-004 en date du 9 janvier 2017 ;
- La délibération n°2018-DCC-026 en date du 26 mars 2018 ;

Considérant :

- Que pour une meilleure adéquation entre les délais à respecter et le rythme des conseils communautaires, il est nécessaire d'étendre les délégations, voire de modifier celles déjà accordées au Président ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A
L'UNANIMITE,**

- **ADOPTE** la liste **annexée** à la présente délibération consolidant les délégations d'attributions du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes Thelloise.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

060-200067973-20180918-2018-DCC-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018
Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : FINANCES – BUDGET GENERAL – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES (TIPI TITRE)

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-122

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.

M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.

M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.

M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.

M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

OBJET : FINANCES – BUDGET GENERAL – CONVENTION D’ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES (TIPI TITRE)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;

Considérant :

- Que depuis quelques mois, au niveau budgétaire et comptable et dans ses relations avec la trésorerie, la Communauté s’engage dans une démarche globale de dématérialisation pour répondre à la fois à un enjeu d’efficacité et d’allègement de la charge de travail pour les agents ;
- Que le service TIPI ("Titre Payable par Internet") rend possible le paiement en ligne pour les usagers des services publics locaux (Halte-Garderie Itinérante (HGI), Redevance Spéciale (RS)) ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes Thelloise ou son représentant à signer la convention, les formulaires d’adhésion et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce service de paiement en ligne des recettes de la Communauté de communes Thelloise (HGI / RS).

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

060-200067973-20180918-2018-DCC-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018
Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : FINANCES – BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-123

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Daniëlle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Daniëlle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.
M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

OBJET : FINANCES – BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE COMPENSATION

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'article 1609 nonies C du code général des impôts ;
- L'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Thelloise ;
- La délibération n°2017-DCC-159 du 11 décembre 2017 approuvant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- La délibération n°2018-DCC-038 en date du 13 avril 2018 ;
- La délibération n°2018-DCC-110 en date du 25 juin 2018

Considérant :

- Que le montant des attributions de compensation servies aux communes de l'ex-Ruraloise tenait compte selon la délibération en date du 11 décembre 2017 susvisée d'une restitution de la compétence « jeunesse » au 1er janvier 2018 ;
- Que conformément à la délibération en date du 25 juin 2018 également susvisée cette restitution a pris effet à compter du 7 juillet 2018 ;
- Qu'il s'est glissé pour ces mêmes communes une erreur matérielle quant à la contribution incendie et secours due par chacune des mêmes six communes déduite 2 fois à tort lors du vote du budget primitif 2018 ;
- Qu'il y a lieu dans ces conditions de rectifier le montant des attributions de compensation définitives ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **RECTIFIE** le montant des attributions dans les conditions reprises ci-dessous ;

Montants en €	Rapport CLECT AC prévisionnelle 2018	BP 2018	Jeunesse sur un an	AC 6/12 jeunesse	SDIS	AC 2018 définitive	Ajustements
Communes							
Blaincourt-les-Précy	153 660,00	128 813,00	20 502,00	10 251,00	24 847,00	143 409,00	+14 596 ,00
Boran-sur-Oise	576 638,00	530 719,00	134 419,00	67 209,50	45 799,00	509 428,50	-21 410,50
Cires-les-Mello	536 186,00	484 719,00	154 111,00	77 055,50	51 467,00	459 130,50	-25 588,50
Mello	137 332,00	118 126,00	62 842,00	31 421,00	19 206,00	105 911,00	-12 215,00
Précy-sur-Oise	641 946,00	550 259,00	151 846,00	75 923,00	91 687,00	566 023,00	+15 764,00
Villers-sous-Saint-Leu	466 004,00	400 601,00	44 143,00	22 071,50	65 403,00	443 932,50	+43 331,50
TOTAL	2 511 766,00	2 213 357,00	567 863,00	283 931,50	298 409,00	2 227 834,50	+14 477,50

(1) Incluant la restitution de la compétence jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2018 et la contribution SDIS.

- **PREND ACTE** que la dépense nette de 14 477,50 € sera financée lors de la décision modificative n°2 du budget principal soumise au conseil de communauté lors de sa prochaine réunion.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

060-200067973-20180918-2018-DCC-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018
Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – DECISION MODIFICATIVE n°2

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-124

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Daniëlle DEBLECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Daniëlle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.
M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – DECISION MODIFICATIVE n°2

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La délibération n° 2018-DCC-041 en date du 13 avril 2018 ;
- La délibération n° 2018-DCC-083 en date du 31 mai 2018 ;

Considérant :

- Que le chapitre 67 « dépenses exceptionnelles » est insuffisamment doté pour pallier les annulations de titres auxquelles il faut procéder (annulations de titres sur exercice antérieurs) ;
- Que par conséquent, il convient d'opérer un virement entre le chapitre 022 « dépenses imprévues » et le chapitre 67 « dépenses exceptionnelles » ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la décision modificative n° 2 présentée ci-dessous du budget annexe de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	0 €
Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES	-10 000 €
Chapitre 67 DEPENSES EXCEPTIONNELLES	+10 000 €
Article 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000 €

05/09/2018	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°2 (virement de crédit)

Description : BUDGET INSUFFISANT

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022		10 000,00	
D F 67 673	10 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		10 000,00
	Réductions		10 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	10 000,00
Solde Réductions	10 000,00
Ouv. - Réd.	

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

060-200067973-20180918-2018-DCC-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018
Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES (TIPI TITRE)

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-125

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.
M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

**OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – CONVENTION
D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES
LOCALES (TIPI TITRE)**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;

Considérant :

- Que depuis quelques mois, au niveau budgétaire et comptable et dans ses relations avec la trésorerie, la Communauté s'engage dans une démarche globale de dématérialisation pour répondre à la fois à un enjeu d'efficacité et d'allègement de la charge de travail pour les agents ;
- Que le service TIPI ("Titre payable par Internet") rend possible le paiement en ligne pour les usagers des services publics locaux (participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)) ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A
L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes Thelloise ou son représentant à signer la convention, les formulaires d'adhésion et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du service de paiement en ligne des recettes de la Communauté de communes Thelloise (PFAC).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage : 11 septembre 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 45 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 53

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20180918-2018-DCC-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018
Affichage : 21/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : FINANCES – OPERATIONS PATRIMONIALES ET REPRISE DES RESULTATS DES SERVICES « SYNDICAUX » DE L'ASSAINISSEMENT

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-126

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Michel KOPACZ, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Pascal BOIS.

Mme Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
Mme Marie-France SERRA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Jean-Jacques THOMAS a donné pouvoir à M. Alain PAILLARD.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à M. Pascal WAWRIN.
M. Stéphane CHAIMOVITCH a donné pouvoir à Mme Marie-Chantal NOURY.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.

Secrétaire de séance : M. Pascal WAWRIN, délégué de la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

OBJET : FINANCES – OPERATIONS PATRIMONIALES ET REPRISE DES RESULTATS DES SERVICES « SYNDICAUX » DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017 transférant la compétence assainissement à la communauté de communes Thelloise ;
- L'arrêté préfectoral en date du 18 février 2018 portant liquidation du Syndicat intercommunal pour le transport et le traitement des eaux usées de Hermes Berthecourt (SITTEU) ;
- La délibération de la commune de Villers-Saint-Sépulcre en date du 12 juin 2018 ;
- La délibération de la commune de Sainte-Geneviève en date du 28 juin 2018 ;
- La communication en séance du rapport complémentaire ;

Considérant :

- Qu'il convient de procéder, pour chaque syndicat, aux opérations patrimoniales (actif et passif) et à la reprise des résultats.
- Qu'en l'état seules les communes de Villers-Saint-Sépulcre et Sainte-Geneviève ont délibéré ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le principe du transfert de l'actif et du passif ;
- **APPROUVE** le principe de la reprise des résultats des communes dans les conditions ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux de mise à disposition et tous documents utiles à la finalisation de ces opérations patrimoniales ;
- **REPREND** les résultats des communes ayant délibéré :

SAINTE-GENEVIEVE	<i>Résultat de fonctionnement</i>	48 118,37 €
	<i>Résultat d'investissement</i>	299 309,50 €
VILLERS-SAINT-SEPULCRE	<i>Résultat de fonctionnement</i>	15 150,42 €
	<i>Résultat d'investissement</i>	94 239,79 €

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 2017-DCC-001 du 09 janvier 2017 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 2017-DCC-004 du 09 janvier 2017 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 2017/63 en date du 11 décembre 2017 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur DESLIENS Pierre, Vice-Président ;

Considérant la nécessité de passer un marché pour l'étude de schéma directeur d'assainissement (SDA) suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes Thelloise ;

DECIDE

Article 1 : D'engager la somme de 48 217,50 € (39 947,50 € HT pour la tranche ferme et 8 270,00 € HT pour la tranche optionnelle) auprès de l'entreprise VERDI INGENIERIE, représentée par Mme Christelle FREMAUX, sise, ZAE du Haut Villé – Rue Jean Baptiste GODIN – 60 000 BEAUVAIS – pour l'étude de schéma directeur d'assainissement (SDA).

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Neuilly-en-Thelle, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20180911-2018-DP-020-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2018
Affichage : 11/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Neuilly en Thelle, le 11 septembre 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Pierre DESLIENS

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · BP 45 · 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@Thelloise](https://www.twitter.com/Thelloise)